Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE de SAINT-CANNAT

Séance du 20 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES							
MEMBRI	MEMBRES						
Afférents au Conseil Municipal	29						
En annual a	20						
En exercice	29						
Présents	19						
Représentés	9						

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze mars deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, S. BOULINGUEZ, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ.

Absents excusés: D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO. P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, M. SOONEKINDT représenté par D. BARBIER, A. RUBIOLO représentée M. GUILLET, M. CUTILLO représenté par A.L. FALQUERO, C. MARTIN, M. RIBES représenté par C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-013

Modification de la délibération budgétaire spéciale

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1
- Vu la délibération municipale n° 2023-001 approuvant la délibération budgétaire spéciale 2023

Il a été constaté que la délibération budgétaire spéciale en date du 31 janvier 2023, qui permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, intègre à tort les dépenses RAR de l'année précédente.

Le tableau joint remplace le tableau présenté le 31 janvier 2023 en annexe de la délibération n°2023-001.

Les « autorisations budgétaires spéciales » sont des possibilités de créer des inscriptions budgétaires en investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25% des inscriptions budgétaires de l'année précédente par chapitre budgétaire.

Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. » Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, doivent être inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le vote du budget intervient fin mars ou début avril et que certains investissements peuvent être réalisés avant, il est proposé, comme chaque année, d'autoriser budgétairement certains investissements début 2022, selon le tableau joint.

Le calcul des 25% se fait opération par opération, en intégrant les DM de l'année, mais sans intégrer les RAR. La présentation se fait par chapitre.

- De modifier la délibération n°2023-001 en date du 31 janvier 2023 approuvant l'autorisation budgétaire spéciale d'investissement sur le budget principal 2023, avec le tableau joint, pour un montant total de 615.400 €TTC (hors AP/CP);
- De dire que ces inscriptions budgétaires seront inscrites au budget 2023 lors de son adoption, ou modifiés par délibération;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses relatives aux opérations présentées dans le tableau en annexe 1.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus, Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance Guillaume SORBA

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-Préfecture le Z Affiché le : 95HS 7h2

MARS 20

Le Maire, Jacky GERARD

Annexe à la déliberation n° 2023-0B du Couxeil municipal du 20 mas 2023

Ор	Libellé_opération	RAR DEP au 31/12	DEP BP 2022	BP+DM	BP+DM-RAR2021	DBS 2023
20422	2 subventions foncières Opé Log Sociaux		50 000.00 €	50 000.00 €		
	Total Chap 204	. €	50 000,00 €	50 000.00 €		
2111	Terrains nus		- €	1 642 00 6	- € 1 642.00 €	
2158	Plantations et abattages arbres - Aménagements Autres Instal, Mat et Outillage techniques		9 000.00 €	1 642.00 € 9 000.00 €	9 000.00 €	2 000.00 €
2183	Matériel de Bureau et matériel Informatique		3 000.00 €	- €	- €	2 000.00 €
2184	Mobiller		2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	500.00 €
2188	Autres Immo corporelles		10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	2 500.00 €
2100	Total Chap 21	. €	23 000.00 €	22 642,00 €	22 642.00 €	5 000,00 €
2313	Constructions				- €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		15 000.00 €		- €	
	Total Chap 23	. €	15 000.00 €	. €	- €	1.0
272	Cave coop : AMO + Etudes + Maîtrise d'oeuvre		50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	12 500.00
471	Chauffage et climatisation divers bâtiments	1 004.40 €		1 004.40 €	- €	
475	Toiture maternelle (et autres batiments)		40 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	10 000,00
492	Accessibilité	154 476.85 €	50 000.00 €	196 263.29 €	41 786.44 €	10 000.00
499	Amélioration piscine	712.86 €	55 000.00 €	55 712.86 €	55 000.00 €	13 500.00
501	Plantations et abattages arbres - Aménagements		56 000.00 €	16 000.00 €	16 000.00 €	4 000.00
507	Amélioration fontaines publiques		15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	3 500.00
519	Ecoles et bâtiments municipaux (voir n°593)	3 792.00 €	€	3 792.00 €	- €	
520	Sécurité routière 2018	1 997.46 €	- €	1 997.46 €	- €	
522	Amélioration crèche		100 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	25 000.00
531	Aménagement Seigneurie (gymnase et abords)		1 010 000.00 €	1 010 000.00 €		
535	Voirie 2019	23 820.48 €		23 820.48 €	- €	•
541	Restauration patrimoine ancien 2021	13 183.20 €	45,000,00,0	13 183.20 €	- €	
543	Mise aux normes WC + Cablage Mairie	12 937.52 €	45 000.00 €	57 937.52 €	45 000.00 €	11 000,00
545	Voirie 2020	17 114.57 €	€	17 114,57 €	- € - €	
547 549	Extension local boulodrome	11 153.16 €	50 000.00 €	11 153.16 € 50 000.00 €	. €	
551	Salle Yves Montand Extension Groupe Scolaire		1 000 000.00 €	1 000 000.00 €		
552	Forêt et OLD 2020	5 340.62 €	- €	5 340.62 €	- €	
555	Gros matériels écoles	3 340.02 C	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	500.00
557	Véhicules ST 2021	836.88 €	- €	836.88 €	- €	500.00
559	Eclairage public 2021	179 993.64 €	<u> </u>	179 993.64 €	- €	
560	Voirie 2021	352 256.47 €	1 720.00 €	353 976.47 €	1 720.00 €	
561	Forets et OLD 2021	8 152.50 €	- €	8 152.50 €	- €	
562	Véhicule PM 2021	29 848.64 €	- €	29 848.64 €	- €	_
564	Salle des assos - isolation 2021	3 279.19 €	€	3 279.19 €	- €	-
567	Amelioration Piscine 2021		600.00 €	600.00€	600.00 €	
568	Copieur et Informatique 2021	1 001.03 €	380.00 €	1 381.03 €	380.00 €	
569	Materiel PM 2021	8 984,22 €	€	8 984.22 €	- €	-
570	Gros materiel 2021	24 341.61 €	2 980.00 €	27 321.61 €	2 980.00 €	500.00
573	Logiciels Metiers 2021	9 540.00 €	- €	9 540.00 €	- €	-
576	Peinture Huisserie 2021	74 252,61 €	- €	74 252.61 €	- €	-
577	Signaletique 2021	13 417.80 €	€	13 417.80 €	- €	-
580	Electrification (SMED13) 2021			26 000.00 €	26 000.00 €	6 500.00
581	Batiments Communaux 2021	31 531.45 €	<u></u>	31 531.45 €	- €	-
583	Amelioration Creche 2021	18 710.05 €	980.00 €	19 690.05 €	980.00 €	
587	Jardin Partagés	14 026.32 €	78 000.00 €	92 026.32 €	78 000.00 €	19 500.00
588	Vidéo protection 2022	35 013.95 €	140 000.00 €	93 013.95 €		14 500.00
589	Foret et OLD 2022		48 000.00 €	48 000.00 €	48 000.00 €	12 000.00
590	VOIRIE 2022		600 000.00 €	685 000.00 €		171 000.00
591	Vehicules 2022 (dont électrique)		90 000.00 €	90 000.00 €	90 000.00 €	22 500.00
592	Batiments communaux 2022		110 000.00 €	110 000.00 €	110 000.00 €	27 500.00
593	Batiments scolaires 2022 (hors extension)		225 000.00 €	225 000.00 €		56 000.00
594	Eclairage public 2022	_ 	180 000.00 €	180 000.00 €		45 000.00
595	Sécurité rourière 2022		123 000.00 €	123 000,00 €		30 500.00
596	Gros materiels 2022 Mobiliers 2022		40 000.00 €	10 000.00 €		2 500.00 3 500.00
597 598	Amenag. Paysag. / sportifs 2022 (arbres + stade A Barre)		271 000.00 €	241 000.00 €		60 000.00
599	Batiments sportifs 2022 (club house F + filet gymnase)		70 000.00 €	70 000.00 €		17 500.00
600	Illumination de rue 2022		5 000.00 €	5 000.00 €		1 000.00
601	Ecole de musique - Travaux et matériel		20 000.00 €	20 000.00 €		5 000.00
602	Copieurs, informatique, logiciels 2022		25 000.00 €	25 000.00 €		6 000.00
604	Foncier naturel et agricole		15 000.00 €	15 000.00 €		3 500.00
605	Signalétique 2022 (dont paneaux élec)		35 000.00 €	35 000.00 €		8 500.0
606	Restauration patrimoine 2022		20 000.00 €	20 000.00 €		5 000.0
607	Parc de la Seigneurie		135 000.00 €	135 000.00 €		
609	Extension Garage ST (bureau)		50 000.00 €	50 000.00 €		
610	Création d'une nouvelle crèche		50 000.00 €	5 000.00 €		1 200.00
611	Création d'un Pôle Social		50 000.00 €	5 000.00 €		1 200.00
0.332562	Total opérations	1 050 719.48 €	4 775 660.00 €	5 757 165.92 €	2 461 446.44 €	510 400.00